

## Séance du Conseil municipal du 30 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-cinq et le trente janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 05 Membres absents excusés :

DORVEAUX	GIRIN	HODZIC	MANTOUX
RIVET			

### 05 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	DOUCET
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

## Délibération n° 20250130-006/ 7.1.1 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu l'avis favorable de la commission finances compétente ;

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-annexé présentant notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Considérant le débat engagé et tenu sur la base de ce rapport ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel LAGRANGE, adjoint délégué aux finances, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 1014 et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le DOB ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Loïc COMMUN



Le secrétaire de séance,  
Josiane MARILLIER